

Comité National d'Évaluation

N° 3 MAI 1987

173, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris - tél. 45.39.25.75
Président : poste 36.08 ■ Secrétaire général : 36.09 ■ Secteur scientifique : 36-44 - 36-60

EDITORIAL

Le Comité National d'Évaluation poursuit son travail. Il vient de terminer, comme l'y invite la loi, son rapport annuel au Président de la République. Ce rapport est rendu public, avec l'accord du Chef de l'État. Il a semblé utile en effet, en un temps où l'avenir de l'enseignement supérieur suscite des interrogations, de porter à la connaissance du public une série d'analyses et de propositions nourries d'observations concrètes.

Avec une quinzaine d'évaluations achevées ou en cours, le CNE dispose désormais d'un ensemble d'informations qui, même s'il est encore fragmentaire, donne un aperçu significatif de la réalité des universités françaises. Ainsi a-t-il pu, dans son rapport annuel, alimenter sa réflexion par des exemples pris sur les campus de Pau, Strasbourg I, Limoges, Angers, Lyon I ou Paris VII. Ainsi a-t-il pu, à côté des développements nécessaires sur les premiers cycles ou la recherche, consacrer son étude à des thèmes moins souvent évoqués mais tout aussi essentiels, comme la formation continue ou la gestion des établissements.

Au cours de son entreprise, le CNE a constaté et relevé les problèmes de fonctionnement dont souffre l'enseignement supérieur français : croissance incontrôlée des premiers cycles ; dualité nocive entre le système des grandes Ecoles et celui des universités ; cadre gestionnaire rigide, autonomie insuffisante, etc. Le CNE a également enregistré les forces de l'université française, son rôle prépondérant dans la recherche, ses récents efforts en faveur de la professionnalisation, la qualité de son corps enseignant.

C'est pourquoi le rapport du CNE n'est pas une suite de critiques visant l'enseignement supérieur. Il se fonde sur des constats, pour avancer des solutions et se situer dans une perspective d'avenir.

L'avenir, c'est l'an 2000, avec, comme première étape, 1992 et l'ouverture des frontières entre les états européens. La libre circulation des enseignants, des chercheurs et des diplômés déterminera de nouvelles collaborations et confrontations dans le champ universitaire et scientifique. Si elle veut être en mesure de relever le défi, la France doit remédier aux carences de son enseignement supérieur et harmoniser son système avec celui de ses voisins. Ses diplômes, ses cursus, ses modes de recrutement doivent se rapprocher des normes retenues par les pays les plus compétitifs. C'est en ce sens que vont les propositions du Comité National d'Évaluation.

Laurent SCHWARTZ

Les publications du CNE

Le rapport annuel au Président de la République

Le Comité National d'Évaluation a remis son rapport annuel au Président de la République. Ce rapport est rendu public et publié aux éditions Gallimard.

Le premier chapitre retrace l'histoire de l'Université française et montre comment, pratiquement inexistante au XIX^e siècle, elle a subi une mutation majeure dans les années 60, moment où elle fut appelée à former aussi des cadres, ingénieurs, techniciens, et non plus seulement des professeurs, des juristes et des médecins.

Le chapitre II : Pourquoi évaluer ? rappelle les raisons qui ont conduit les pouvoirs publics à créer une instance nationale chargée d'évaluer les universités. C'est à l'échelle mondiale qu'on observe le phénomène. En un an et demi de fonctionnement, le CNE s'est attaché à connaître et analyser plusieurs établissements dans leur spécificité, afin de suggérer des solutions qui, souvent, impliquent un accroissement de leur autonomie et de leur responsabilité.

Au chapitre III est abordé le problème des premiers cycles universitaires. L'afflux des bacheliers pose la question de l'orientation et de l'encadrement des étudiants dans un enseignement supérieur de masse, question ouverte depuis trente ans mais jamais encore résolue, à laquelle l'hypothèse d'un doublement du nombre des bacheliers d'ici l'an 2000 confère un regain d'actualité. La diversité actuelle (université, IUT, grandes écoles, etc.) résulte d'une sédimentation, non d'une politique de diversification. Elle est à l'origine de graves dysfonctionnements, auxquels la rénovation récemment entreprise n'a semble-t-il apporté pour l'instant que des remèdes partiels. Une restructuration complète des premiers cycles accompagnée d'une loi-programme pourrait permettre à l'Université d'accueillir les bacheliers qu'on lui demande de former. Mais il est nécessaire qu'une telle restructuration s'inscrive dans le cadre de l'autonomie des universités et s'appuie sur les initiatives de chacune.

Le chapitre IV, consacré aux deuxièmes cycles et formations longues, note l'effort fourni par l'université pour ouvrir à ce niveau des filières à finalité professionnelle. Il est paradoxal qu'au même moment, la formation des maîtres du secondaire, secteur de formation professionnelle le plus ancien, s'essouffle. Par ailleurs, la dualité des universités et des grandes écoles est préjudiciable à l'ensemble du système, qui ne parvient pas à atteindre un équilibre satisfaisant entre formation professionnelle, formation générale, et formation à la recherche. Plusieurs solutions sont à envisager, depuis la réouverture des IPES, jusqu'au rapprochement des écoles et des universités.

Le chapitre V analyse, au sujet de la recherche, un autre type de dualité : celle de l'Université et des organismes de recherche. A côté de certains inconvénients, qui sont signalés, cette dualité a permis au CNRS et à l'INSERM de sauver la recherche française, et de faire de l'Université le haut lieu de cette recherche, en partie grâce à l'association avec le CNRS ou l'INSERM, qui garantit non seulement les moyens mais la qualité des travaux.

Le chapitre VI, sur la formation continue, décrit un secteur en pleine expansion, malgré certains handicaps (le faible taux de rémunération, par exemple). Le nombre des stagiaires a doublé, les recettes ont triplé entre 1976 et 1985. Avec la formation continue, l'université s'engage dans une évolution nécessaire, que l'arrivée de nouvelles techniques (enseignement assisté par ordinateur, etc.) va encore accélérer.

Le chapitre VII étudie, à travers la gestion de l'université, les conditions d'une véritable autonomie des établissements. L'État a toujours voulu garder la maîtrise des principaux moyens affectés à l'enseignement supérieur (personnels, investissements lourds). Seule a été concédée aux établissements la gestion des moyens de fonctionnement courant. N'ayant pas la maîtrise de l'ensemble de leurs moyens, les universités ne sont pas à même d'assurer la cohérence de leur gestion. Deux mesures pourraient être prises : confier aux universités la gestion de leur personnel, et accroître leur autonomie financière.

LES ÉVALUATIONS EN VOIE D'ACHÈVEMENT OU EN COURS :

- Université Montpellier III (visites d'experts terminées).
- Université Paris VIII (visites d'experts terminées).
- Université de Chambéry (visites d'experts en cours).

L'évaluation de l'université de Limoges

L'évaluation de l'université de Limoges s'est étendue des 4 et 5 février 1986 aux 15 et 16 février 1987. Elle a mobilisé 20 experts. L'université de Limoges présente les caractéristiques suivantes :

- C'est une université de taille moyenne (9.000 étudiants, 529 enseignants-chercheurs) à vocation essentiellement mais non exclusivement régionale. Elle est en effet la seule université de l'académie pour les trois départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse qui constituent la Région Limousin.

Elle joue donc un rôle essentiel pour la promotion de la science, de la culture et de la technique dans la région. A ce titre, elle est fortement soutenue par la Région.

- En fonction de ce rôle social qu'elle est appelée à jouer, elle s'est efforcée d'instaurer un équilibre entre les filières traditionnelles, les filières professionnelles et la recherche appliquée, ces dernières activités étant liées à une demande régionale.

- Elle offre aux étudiants, dans leur région, un ensemble complet de cursus, puisqu'elle comprend une Faculté de Médecine, une Faculté de Pharmacie, une Faculté de Sciences, une Faculté de Droit et de Sciences économiques, une Faculté des Lettres et un IUT, vivant tous dans une relative autonomie. (Le rapport sur l'université de Limoges est disponible au Comité).

A

PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

- Le rapport sur l'Université Lyon I.
- Le rapport sur l'Université d'Angers
- Le rapport sur l'Université Paris VII.
- Le rapport sur l'Université Rennes II.
- Le rapport sur l'École des Ponts.

Commissions

Une commission thématique : la géographie

Parallèlement à ses évaluations d'établissements, le CNE entreprend l'évaluation d'une discipline, la géographie. Une commission d'évaluation thématique a été constituée à cet effet. Cette évaluation se décomposera en deux phases. Dans un premier temps, le CNE recueillera une série d'informations quantitatives et qualitatives sur les départements et instituts de géographie dans les universités. Dans un deuxième temps, des experts seront désignés pour venir étudier sur place un certain nombre d'unités de géographie choisies par la commission thématique.

La commission pourra utiliser en outre les expertises déjà effectuées dans le cadre des évaluations d'établissements. Elle procédera, par ailleurs, à des auditions de personnalités.

A l'issue de ces différentes enquêtes, le CNE espère pouvoir mettre à la disposition de la communauté scientifique et universitaire, et, en particulier, des enseignants-chercheurs en géographie, un rapport sur l'état, la qualité, les perspectives de cette discipline dans l'université française.

Durée des travaux : mai 1987 – décembre 1988.

Méthodologie de l'évaluation

Évaluation en sciences humaines

Dans le cadre de son programme d'études sur la méthodologie de l'évaluation (voir bulletin n° 2 - janvier 1987), le CNE engage une réflexion sur la méthodologie à mettre en œuvre pour évaluer les lettres et sciences humaines.

Non seulement l'évaluation de l'enseignement, dans ces disciplines comme d'autres, ne repose pas sur des critères suffisamment explicites, mais une grande partie de la recherche, effectuée par des chercheurs isolés, ou au sein d'équipes non reconnues, échappe à l'appréciation des organismes institutionnels. L'expérience et le bon sens des évaluateurs ne peuvent en toutes circonstances tenir lieu de méthode d'évaluation.

Objectifs

Les objectifs sont simples. Il s'agit, en s'appuyant sur une analyse des méthodes et procédures existantes, d'établir une liste des critères pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement en lettres et sciences humaines. Les critères retenus seront nécessairement en nombre limité (une dizaine pour l'enseignement, une dizaine pour la recherche), et adaptés, si besoin est, aux caractéristiques de chaque secteur de discipline. L'expert pourra ainsi disposer, lors de sa mission d'évaluation, d'une grille d'interprétation applicable aux composantes évaluées.

Axes de réflexion

Les procédures d'évaluation existantes. La hiérarchie des publications. Les critères d'évaluation de l'enseignement. Les critères d'évaluation de la recherche.

Durée des travaux : mai 1987 – janvier 1988.

Pour toute information, s'adresser à :
Nelly WOLF
Chargée de mission du secteur lettres - sciences humaines
au 42.22.73.37

La vie sur les campus

La vie sociale à l'université ne fait pas jusqu'à présent l'objet d'une expertise systématique de la part du CNE dans le déroulement de l'évaluation de l'université. C'est pourquoi il a lancé, dans le cadre de son programme "méthodologie de l'évaluation" une enquête sur ce thème.

Cette expérimentation est menée dans quatre universités, de caractéristiques assez contrastées, choisies parmi les universités évaluées par le CNE :

- Limoges (université de province de taille moyenne) ;
- Paris VII (grande université parisienne) ;
- Rennes I et Rennes II (l'une littéraire, l'autre scientifique).

Pour réaliser cette étude, le CNE a fait appel à une équipe de contractants spécialisés dans le domaine de l'enseignement supérieur et maîtrisant bien la pratique de l'enquête de terrain.

La première étape a consisté dans l'élaboration d'une grille de critères destinés à évaluer la qualité de la vie à l'Université.

L'étape suivante prévoit la vérification sur place, à l'aide de la grille, de la pertinence de ces critères. Avec l'accord du Président, les contractants rencontrent plusieurs responsables de l'université, tels le vice-président du CEVU, les directeurs de composantes (un par campus), le chef des services administratifs, le responsable de la CIO. Au terme de ces investigations, les contractants sont chargés de rédiger un court rapport. Le CNE reste l'unique propriétaire de tous les résultats de cette enquête, menée à titre expérimental dans le but de compléter ultérieurement l'évaluation des établissements.

Indicateurs de performance

Le groupe commun à la Conférence des Présidents d'université et au Comité National d'Évaluation a constitué un groupe technique chargé d'élaborer des indicateurs de performance. La première réunion s'est tenue au CNE le 23 avril 1987.

Objectifs du groupe : constituer, à partir des informations recueillies dans les établissements, une liste de critères et indicateurs permettant d'apprécier les résultats des universités.

Une série de données brutes présentées de manière homogène pour l'ensemble des établissements est indispensable pour obtenir, dans un premier temps, une "photographie" de l'université (nombre d'inscrits, effectifs enseignants, budgets, etc.).

La maîtrise de ces informations est évidemment préalable à l'élaboration d'indicateurs dont le choix résultera de l'accord du plus grand nombre d'interlocuteurs.

On s'attachera en outre à ne retenir que ceux qui font entrer dans leur définition des données régulièrement disponibles et actualisables pour toutes les universités.

Ces indicateurs ne sauraient être utilisés dans l'abstrait, mais interprétés en fonction d'un contexte. Ils permettront néanmoins de procéder à des constats rapides et simples et sur l'état et le fonctionnement des universités.

**EN LIBRAIRIE
A PARTIR DU 25 MAI**

Où va l'Université ?

Rapport du Comité national
d'évaluation

Préface de
Laurent Schwartz

LE MONDE ACTUEL
Gallimard

L'évaluation de l'enseignement supérieur, qui s'est imposée dans les principaux pays développés, est en France une idée neuve et une décision récente. Une loi de 1985 a mis en place un Comité national d'évaluation présidé par Laurent Schwartz, et chargé de porter une appréciation sur le fonctionnement des établissements et sur leur activité : formation initiale et continue, recherche scientifique, diffusion de la culture.

A l'heure où l'opinion, secouée par la revendication des étudiants et des lycéens, consciente du défi technologique et inquiète du chômage qui touche les jeunes, s'interroge sur l'état véritable et le destin de l'enseignement supérieur, ce Rapport au Président de la République – ici rendu public avec son accord – constitue l'élément d'appréciation aujourd'hui le plus précis et le plus complet sur les principaux problèmes que connaissent les universités : le fonctionnement des premiers cycles, le développement de la recherche, la difficulté de conquérir une autonomie de gestion, la nécessité de maintenir des deuxième cycles compétitifs et de prendre une part dans la formation continue.

Problèmes graves, dont au premier chef dépend l'avenir de la France et des Français, et devant lesquels "la Nation se doit d'assurer ses responsabilités".

Gallimard